



Les droits économiques des personnes handicapées

Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Le thème de cette année, **Les droits des personnes handicapées : L'action par le développement**, reconnaît les droits des personnes handicapées et leur besoin de jouer un rôle actif et significatif dans le développement de leur collectivité. Pour faire ressortir l'importance de cette journée et du thème de cette année, l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) publiera, tout au long du mois de novembre, une série de quatre feuillets d'information qui refléteront les quatre piliers des droits nécessaires pour assurer une véritable égalité aux Canadiens handicapés.

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal¹.

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté².

¹ Article 23, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

² Article 25, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

Les faits :

- ❖ Une enquête récente sur les attitudes des Canadiens à l'égard des personnes handicapées a révélé que les trois quarts des répondants croient qu'il est **très ou plutôt difficile** pour les **personnes handicapées d'atteindre la sécurité financière, de maintenir un emploi stable, d'avoir accès à des transports fiables et d'élever une famille**¹.
- ❖ **Plus d'une personne handicapée sur 5 déclare avoir été victime de discrimination** alors qu'elle tentait de conserver son emploi².
- ❖ **Huit Canadiens sur 10** sont d'accord pour dire que « **les Canadiens et Canadiennes handicapés ont moins tendance à se faire embaucher que des personnes non handicapées, même à compétences égales** »³.
- ❖ Selon des estimations conservatrices, le coût de l'incapacité sous forme d'emploi interrompu ou abandonné au Canada a atteint **42 milliards de dollars** en 1998.
- ❖ Les travailleurs handicapés demeurent surreprésentés dans les tranches de salaires les plus basses, étant donné que **plus de 60 % des travailleurs handicapés** ayant moins de 8 ans d'expérience ont des **gains se situant dans la tranche de salaires la plus basse**. Le chiffre comparable pour les pairs non handicapés ayant une expérience de travail semblable est de 46,2 % seulement⁴.
- ❖ **Plus de 56 % des travailleurs handicapés** disent n'avoir reçu aucune formation pendant l'année précédente, alors que 45,4 % de leurs pairs non handicapés indiquent la même absence de formation⁵.
- ❖ Les travailleurs *non* handicapés sont plus susceptibles que les personnes handicapées d'avoir des promotions⁶.
- ❖ Parmi les personnes handicapées employées au Canada, **26 %** de celles qui ont besoin de transport accessible n'y ont pas accès⁷.
- ❖ **Les personnes handicapées qui sont employées sont moins susceptibles d'avoir à dépendre des autres** pour un supplément de revenu et des mécanismes de soutien de base des personnes handicapées⁸.

¹ Environics Research Group. *Attitudes des Canadiens à l'égard de la condition des personnes handicapées*, 2004.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Conseil canadien de développement social. Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées n° 16, 2005.

⁵ Conseil canadien de développement social. Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées n° 16, 2005.

⁶ Conseil canadien de développement social. Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées n° 16, 2005.

⁷ Conseil canadien de développement social. Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées n° 18, 2005.

⁸ Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées*, 2004.

Quelques solutions :

- ❖ Le gouvernement du Canada indique que le **coût des obstacles à l'emploi** pour les personnes handicapées **est élevé** pour les **individus**, les **familles**, les **employeurs** et la **société canadienne**. La combinaison du vieillissement de la société et de la diminution des populations signifie que **nous, en tant que Canadiens, n'avons pas les moyens de laisser de côté les compétences, les talents et les contributions socioéconomiques potentielles des Canadiens handicapés**¹.
- ❖ **84 %** des Canadiens interrogés sont d'accord dans une certaine mesure pour dire que des fonds publics devraient être accordés pour **soutenir la Vie autonome**².
- ❖ À l'échelle nationale, **l'ACCVA et les Centres-ressources pour la vie autonome** offrent les mécanismes de soutien et les services individualisés nécessaires pour assurer l'inclusion économique des personnes handicapées. Ces mécanismes de soutien et services comprennent des occasions de développement des compétences et de formation; une aide pour trouver et conserver un emploi rémunéré; et une aide aux collectivités locales et aux employeurs pour assurer l'accessibilité.

¹ Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées*, 2004.

² Environics Research Group. *Attitudes des Canadiens à l'égard de la condition des personnes handicapées*, 2004.